

**MAIRIE
DE
CLAMART
(HAUTS DE SEINE)**

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 MARS 2017

Par suite d'une convocation en date du 10 mars 2017, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART, sise place Maurice Gunsbourg, à 9h45, sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - Mme Colette HUARD - M. Patrice RONCARI - Mme Sylvie DONGER - M. Claude LAURANS - Mme Michelle BLANC - M. Yves COSCAS - Mme Claude CHAPPEY - M. François LE GOT - Mme Marie-Laure COUPEAU - M. Yves SERIE - Mme Geneviève POYART - Mme Jacqueline MINASSIAN - Mme Marie-Thérèse CAROLLO - Mme Marie-Hélène EVRARD - M. Maurice BOUYER - M. Lucien NAÏM - M. Patrick SEVIN - M. Jean MILCOS - Mme Françoise CARUGE - Mme Marcelle MOUSSA - Mme Carole DUBOIS - M. Arnaud DELROT - Mme Sally RIBEIRO - M. Mathieu CAUJOLLE - M. Gérard AUBINEAU - Mme Isabelle RAKOFF - Mme Marie-Anne BOYER - M. Philippe KALTENBACH (jusqu'au du point 18) - M. Pierre RAMOGNINO - Mme Marie-Christine VANDRELL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Serge KEHYAYAN	à	Mme Christine QUILLERY
M. Bernard BOUZON	à	M. Claude LAURANS
M. Daniel ELIOT	à	M. Jean-Patrick GUIMARD
Mme Véronique DE LA TOUANNE	à	Mme Colette HUARD
M. Géraud DELORME	à	M. François LE GOT
M. Fabrice LAMAIN	à	M. Yves SERIE
Mme Samia DHAMNA	à	Mme Marie-Laure COUPEAU
Mme Paule Léna TOURAILLE	à	Mme Jacqueline MINASSIAN
Mme Françoise MORGERE	à	Mme Isabelle RAKOFF
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Philippe KALTENBACH	à	Mme Marie-Anne BOYER (à compter du point 19)
M. Pierre CARRIVE	à	Mme Marie-Christine VANDRELL

1 – Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2 – M. Mathieu CAUJOLLE est désignée à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

3 – **APPROUVE** à l'unanimité les procès- verbaux intégraux des séances du Conseil municipal des 16 décembre 2016 et 20 janvier 2017.

Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

4 – **VOTE** à la majorité (2 voix contre) sans observation ni réserve les résultats article par article des comptes de gestion pour l'exercice 2016 de la commune et des budgets annexes de la restauration municipale, de l'Office de tourisme et des parcs de stationnement présentés par Monsieur le Trésorier principal.

Monsieur le Maire cède la présidence à Madame Christine Quillery et quitte la salle.

5 – APPROUVE à la majorité (9 voix contre) le Compte administratif 2016 de la Ville du budget principal, le Compte administratif 2016 du budget annexe de la restauration municipale, le Compte administratif 2016 du budget annexe de l'Office de tourisme et le Compte administratif 2016 du budget annexe des parcs de stationnement,

CONSTATE la concordance des comptes entre les résultats figurant dans les comptes administratifs et ceux résultant des comptes de gestion du comptable de la commune pour les quatre budgets présentés.

ARRETE les résultats définitifs du budget principal de la Ville tels que définis ci-après :

Résultat de clôture – section d'investissement : 4 463 727,28 € (excédent)

Résultat de clôture – section de fonctionnement : 18 248 007,03 € (excédent)

Le résultat de clôture global s'établit donc à **22 711 734,31 €** (excédent)

ARRÊTE le résultat définitif du budget annexe de la restauration municipale tel que défini ci-après :

Résultat de clôture section de fonctionnement : **0,00 €**

ARRETE les résultats définitifs du budget annexe de l'Office de tourisme tels que définis ci-après :

Résultat de clôture – section d'investissement : 316,77 € (excédent)

Résultat de clôture – section de fonctionnement : 65 100,39 € (excédent)

Le résultat de clôture global s'établit donc à **65 417,16 €** (excédent)

ARRETE les résultats définitifs du budget annexe des parcs de stationnement tels que définis ci-après :

Résultat de clôture – section d'investissement : - 87 184,30 € (déficit)

Résultat de clôture – section de fonctionnement : 60 658,28 € (excédent)

Le résultat de clôture global s'établit donc à **- 26 526,02 €** (déficit).

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

6 – DECIDE à la majorité (9 voix contre) d'affecter les résultats de clôture de la façon suivante :

Budget principal de la Ville :

➤ 1 060 000 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.

➤ 17 188 007,03 € sont reportés au compte 002 de la section de fonctionnement.

Budget annexe de la restauration municipale :

Le résultat de la section de fonctionnement étant nul, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque affectation

Budget annexe de l'Office de tourisme :

➤ 316,77 € sont reportés au compte 001 de la section d'investissement.

➤ 65 100,39 € sont reportés au compte 002 de la section de fonctionnement.

Budget annexe des parcs de stationnement

➤ 60 658,28 € sont reportés au compte 002 de la section de fonctionnement.

➤ 87 184,30 € sont reportés au compte 001 de la section d'investissement

7 – DECIDE à la majorité (9 voix contre) de créer et d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour le budget primitif 2017 telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	TOTAUX
20170001	ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS	6 700 000,00	200 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00	1 500 000,00	6 700 000,00
20170002	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS	5 331 000,00	1 215 300,00	1 790 700,00	1 337 500,00	987 500,00	5 331 000,00
20170003	TRANQUILLITE SECURITE VIDEO URBAINE	4 460 000,00	1 560 000,00	1 200 000,00	900 000,00	800 000,00	4 460 000,00
	TOTAUX	16 491 000,00	2 975 300,00	4 990 700,00	5 237 500,00	3 287 500,00	16 491 000,00

AUTORISE le Maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2017 et **PRECISE** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170001	ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS	Autofinancement	3 350 000,00
		Emprunt	1 000 932,00
		FCTVA	1 099 068,00
		Autres (Département)	1 250 000,00
		TOTAL	6 700 000,00
20170002	ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS	Autofinancement	2 665 500,00
		Emprunt	1 791 002,76
		FCTVA	874 497,24
		Autres	-
		TOTAL	5 331 000,00
20170003	TRANQUILITE SECURITE VIDEO URBAINE	Autofinancement	2 230 000,00
		Emprunt	1 027 381,60
		FCTVA	731 618,40
		Autres (Etat, CD92, Région)	471 000,00
		TOTAL	4 460 000,00
TOTAL GENERAL			16 491 000,00

8 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA VILLE :

ADOpte dans son ensemble à la majorité (9 voix contre).le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2017 et DECIDE de voter la section du budget de la Ville au niveau du chapitre et/ou par opérations listées (section d'investissement).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	12 349 869,00	-	12 349 869,00		36	9	
012 - Charges de personnel	38 513 000,00	-	38 513 000,00		36	9	
014 - Atténuation de produit (FPIC)	2 800 000,00	-	2 800 000,00		36	9	
65 - Autres charges de gestion courante	16 749 444,00	-	16 749 444,00		36	9	
66 - Charges financières	2 000 000,00	-	2 000 000,00		36	9	
67 - charges exceptionnelles	405 500,00	-	405 500,00		36	9	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 110 000,00	-	4 110 000,00		36	9	
023 - Virement à la section d'investissement	11 171 090,95	-	11 171 090,95		36	9	
TOTAL	88 098 903,95	-	88 098 903,95		36	9	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
013 - Atténuation de charges	180 000,00	-	180 000,00		36	9	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	8 566 697,00	-	8 566 697,00		36	9	
73 - Impôt et taxes	50 321 961,00	-	50 321 961,00		36	9	
74 - Dotations et subventions	14 599 199,00	-	14 599 199,00		36	9	
75 - Autres produits de gestion courante	838 623,00	-	838 623,00		36	9	
77 - Produits exceptionnels	-	-	-		36	9	
78 - Reprises sur provisions	-	-	-		36	9	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	-	-	-		36	9	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	17 188 007,03	-	17 188 007,03		36	9	
TOTAL	91 694 487,03	-	91 694 487,03		36	9	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - immobilisations incorporelles	2 459 543,00	929 297,14	3 388 840,14		36	9	
204 - subventions d'équipement versées	771 980,00	50 000,00	821 980,00		36	9	
21 - Immobilisations corporelles	18 091 463,00	3 505 049,08	21 596 512,08		36	9	
23 - Immobilisations en cours	1 015 000,00	1 137 907,12	2 152 907,12		36	9	
26 - Participations, créances rattachées	-	-	-		36	9	
27 - autres immobilisations financières	1 000 000,00	-	1 000 000,00		36	9	
10 - Dotations, fonds et réserves	-	-	-		36	9	
13 - Subventions d'investissement reçues	-	-	-		36	9	
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 873 500,00	-	6 873 500,00		36	9	
45 - Opérations pour le compte de tiers	55 000,00	-	55 000,00		36	9	
20170001 - Ecole maternelle des Rochers (AP-CP)	200 000,00	-	200 000,00		36	9	
20170002 - Enfouissement des réseaux aériens (AP-CP)	1 215 300,00	-	1 215 300,00		36	9	
20170003 - Tranquillité, Sécurité et Vidéo Urbaine (AP-CP)	1 560 000,00	-	1 560 000,00		36	9	
OP 28 - Réaménagement des locaux administratifs	-	8 216,52	8 216,52		36	9	
OP 44 - Parc paysager Picardie	-	9 993,67	9 993,67		36	9	
OP 46 - Reconstruction du Campus Trivaux Garenne	308 950,00	1 410 192,57	1 719 142,57		36	9	
OP 47 - Réaménagement du stade de la Plaine	900 000,00	333 886,06	1 233 886,06		36	9	
OP 51 - Réhabilitation LEP rue du Guet	15 000,00	-	15 000,00		36	9	
OP 53 - école maternelle Rochers	-	2 990,40	2 990,40		36	9	
OP 54 - école élémentaire Rochers	-	100 731,70	100 731,70		36	9	
OP 55 - Réhabilitation église St Pierre St Paul	3 000,00	12 736,93	15 736,93		36	9	
OP 57 - Reconstruction complexe Hunebelle	200 000,00	38 177,17	238 177,17		36	9	
OP 60 - Marché du Troisy	1 500 000,00	49 235,76	1 549 235,76		36	9	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	-	-	-		36	9	
041 - Opération patrimoniales	2 000 000,00	-	2 000 000,00		36	9	
TOTAL	38 168 736,00	7 588 414,12	45 757 150,12		36	9	

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
001 - Résultat reporté	4 463 727,28	-	4 463 727,28		36	9	
13 - Subventions d'investissement	2 390 226,00	2 065 355,89	4 455 581,89		36	9	
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00	-	5 000 000,00		36	9	
10 - Dotations, fonds et réserves	4 366 750,00	-	4 366 750,00		36	9	
27 - autres immobilisations financières	1 000 000,00	-	1 000 000,00		36	9	
45 - Travaux effectués pour le compte de tiers	55 000,00	-	55 000,00		36	9	
024 - Cessions d'immobilisations	8 055 000,00	-	8 055 000,00		36	9	
1068 - Excédent de produits capitalisés	1 060 000,00	-	1 060 000,00		36	9	
165 - Dépôts et cautionnement reçus	20 000,00	-	20 000,00		36	9	
021 - Virement de la section de fonctionnement	11 171 090,95	-	11 171 090,95		36	9	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 110 000,00	-	4 110 000,00		36	9	
041 - Opération patrimoniales	2 000 000,00	-	2 000 000,00		36	9	
TOTAL	43 691 794,23	2 065 355,89	45 757 150,12		36	9	

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ANNEXE DE LA RESTAURATION MUNICIPALE :

ADOpte dans son ensemble à la majorité (9 voix contre) le budget primitif du service annexe de la restauration municipale pour l'année 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANT	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - charges à caractère générales	104 000,00	-	104 000,00		36	9	
012 - Charges de personnel	106 000,00	-	106 000,00		36	9	
65 - autres charges de gestion courante	5 000,00	-	5 000,00		36	9	
67 - charges exceptionnelles	1 000,00	-	1 000,00		36	9	
TOTAL	216 000,00	-	216 000,00		36	9	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	80 000,00	-	80 000,00		36	9	
74 - Dotations et subventions	6 000,00	-	6 000,00		36	9	
75 - Autres produits de gestion courante	130 000,00	-	130 000,00		36	9	
TOTAL	216 000,00	-	216 000,00		36	9	

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ANNEXE DE L'OFFICE DU TOURISME :

ADOpte dans son ensemble le budget primitif du service annexe de l'Office du tourisme pour l'année 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	103 200,39	-	103 200,39		36	9	
012 - Charges de personnel	60 000,00	-	60 000,00		36	9	
014 - Atténuation de produit	10 900,00	-	10 900,00		36	9	
67 - Charges exceptionnelles	4 850,00	-	4 850,00		36	9	
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	150,00	-	150,00		36	9	
023 - Virement à la section d'investissement	16 000,00	-	16 000,00		36	9	
TOTAL	195 100,39	-	195 100,39		36	9	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services et du domaine	10 000,00	-	10 000,00		36	9	
73 - Impôt et taxes	120 000,00	-	120 000,00		36	9	
002 - Résultat reporté	65 100,39	-	65 100,39		36	9	
TOTAL	195 100,39	-	195 100,39		36	9	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
21 - immobilisations corporelles	16 466,77	-	16 466,77		36	9	
TOTAL	16 466,77	-	16 466,77		36	9	

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL	NPPV	Pour	Contre	Abstention
001 - Résultat reporté	316,77		316,77		36	9	
021 - Virement de la section de fonctionnement	16 000,00		16 000,00		36	9	
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	150,00		150,00		36	9	
TOTAL	16 466,77	-	16 466,77		36	9	

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DU SERVICE ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT DE LA VILLE DE CLAMART :

ADOpte dans son ensemble à la majorité (9 voix contre) le budget primitif du service annexe des parcs de stationnement de la Ville de Clamart pour l'année 2017 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
011 - Charges à caractère générales	138 000,00	-	138 000,00		36	9	
012 - Charges de personnel	195 000,00	-	195 000,00		36	9	
66 - Charges financières	12 000,00	-	12 000,00		36	9	
023 - Virement à la section d'investissement	115 658,28	-	115 658,28		36	9	
TOTAL	460 658,28	-	460 658,28		36	9	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 000,00	-	400 000,00		36	9	
002 - résultat reporté	60 658,28	-	60 658,28		36	9	
TOTAL	460 658,28	-	460 658,28		36	9	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
20 - Immobilisations incorporelles	60 000,00	34 218,00	94 218,00		36	9	
21 - Immobilisations corporelles	440 000,00	11 595,22	451 595,22		36	9	
23 - Immobilisations en cours	1 194 000,00		1 194 000,00		36	9	
16 - Emprunts et dettes assimilées	50 000,00		50 000,00		36	9	
001 - Résultat reporté	87 184,30		87 184,30		36	9	
TOTAL	1 831 184,30	45 813,22	1 876 997,52		36	9	

RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total	NPPV	Pour	Contre	Abstention
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 191 339,24	570 000,00	1 761 339,24		36	9	
021 - Virement de la section de fonctionnement	115 658,28		115 658,28		36	9	
TOTAL	1 306 997,52	570 000,00	1 876 997,52		36	9	

9 – **DECIDE** à l'unanimité de maintenir les taux fiscaux 2017 au niveau de ceux de l'année précédente soit :

	Taux voté en 2016 rappel	Taux moyens 2016 de la strate*	Taux 2017 votés	Variation
Taxe d'habitation	21,54%	18,72%	21,54%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,90%	23,98%	15,90%	0,00%
Taxe foncière sur les propriétés non - bâties	16,78%	59,85%	16,78%	0,00%

* source DGCL

10 – **APPROUVE** à la majorité (6 voix contre) la suppression des alinéas 1 et 2 de l'article 16.1 des statuts en vigueur du Syndicat Intercommunal du Cimetière de Clamart et de les remplacer par un nouvel article 16.1 libellé comme suit :

« La contribution de chaque commune membre aux dépenses du syndicat est fixée, chaque année, par délibération du comité syndical, qui tient compte des deux critères suivants :

- nombre de concessions actives au 31 décembre de l'année n-1, le comptage des concessions actives s'arrête au 31 décembre de l'année précédant la date d'échéance des dites sépultures.
- nombre d'opérations funéraires réalisées par le syndicat au cours de l'année précédente.

Ces deux critères sont pris à hauteur de 50% pour chacun d'eux ».

Et **PRECISE** que les autres dispositions statutaires restent inchangées.

11 – **AUTORISE** à la majorité (7 voix contre et 2 abstentions) Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un permis de démolir l'ancien LEP, sis 2 rue du Guet à CLAMART, et à signer toutes les pièces afférentes.

12 – **APPROUVE** à la majorité (8 voix contre et 1 abstention) les termes de la convention avec GrDF relative au principe de mise en place de compteurs communicants Grdf sur la Ville et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les documents s'y rapportant.

13 – **APPROUVE** à l'unanimité l'acquisition de la parcelle cadastrée section BR 45 dite « Bois Masson » au prix de 511 300 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes afférents à cette vente pour le compte de la Commune.

14 – **SOLLICITE** à la majorité (8 voix contre et 1 abstention) de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, de prendre l'arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique l'opération « rue de Verdun » et **PRECISE** que le bénéficiaire de la Déclaration d'Utilité Publique est l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF).

15 – **APPROUVE** à l'unanimité le lancement de la consultation en vue de désigner l'opérateur acquéreur des parcelles constituant l'assiette foncière des périmètres de la DUP rue de Verdun et de la DUP rue des Monts selon les principes ci-dessus exposés, **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures visant à préparer les consultations des candidats acquéreurs et notamment, établir le cahier des charges y afférent et lancer lesdites consultations, **DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, **ELIT** à l'unanimité à la proportionnelle à la plus forte moyenne, parmi ses membres, pour siéger dans la commission consultative concernant le projet de la DUP rue de Verdun et le projet de la DUP rue des Monts :

- **Yves SERIE**
- **Colette HUARD**
- **Françoise CARUGE**
- **Yves COSCAS**
- **Gérard AUBINEAU**

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner par arrêté les personnalités qualifiées et les personnes choisies en leur sein par le comité de pilotage du quartier Percy-Schneider dont un élu représentant la Mairie, sur proposition du comité de pilotage du quartier :

- **Jacqueline MINASSIAN**

16 – APPROUVE à la majorité (2 voix contre et 2 abstentions) le lancement de la consultation en vue de désigner l'opérateur acquéreur de la parcelle cadastrée section AE numéro 46 d'une emprise foncière de 243 m², selon les principes ci-dessus exposés, **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures visant à préparer les consultations des candidats acquéreurs et notamment, établir le cahier des charges y afférent et lancer lesdites consultations, **DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, **ELIT** à l'unanimité à la proportionnelle à la plus forte moyenne, parmi ses membres, pour siéger dans la commission consultative concernant le projet immobilier de la parcelle cadastrée section AE numéro 46 sise 8 rue Paul Vaillant Couturier :

- **Sylvie DONGER**
- **Colette HUARD**
- **Yves SERIE**
- **Claude LAURANS**
- **Pierre CARRIVE**

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner par arrêté les personnalités qualifiées et les personnes choisies en leur sein par le comité de pilotage du quartier Centre dont un élu représentant la Mairie, sur proposition du comité de pilotage du quartier :

- **Lucien NAIM**

17 – APPROUVE à la majorité (2 voix contre et 6 abstentions) le lancement de la consultation en vue de désigner l'opérateur acquéreur des parcelles cadastrées section BL numéros BL 132, 121, 99 et une partie de la parcelle cadastrée section BL numéro 143, pour une superficie d'environ 1 077 m², **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures visant à préparer les consultations des candidats acquéreurs et notamment, établir le cahier des charges y afférent et lancer lesdites consultations, **DECIDE** à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public, conformément à l'article L 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, **ELIT** à l'unanimité à la proportionnelle à la plus forte moyenne, parmi ses membres, pour siéger dans la commission consultative concernant le projet immobilier des cadastrées section BL numéros 132, 121, 99 et une partie de la parcelle cadastrée section BL numéro 143, sises 54 à 56 bis route du Pavé blanc :

- **Marie-Laure COUPEAU**
- **Colette HUARD**
- **Yves SERIE**
- **Marcelle MOUSSA**
- **Pierre RAMOGNINO**

Et **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner par arrêté les personnalités qualifiées et les personnes choisies en leur sein par le comité de pilotage du quartier Plaine, dont un élu représentant la Mairie, sur proposition du comité de pilotage du quartier :

- **Patrick SEVIN**

18 – APPROUVE à l'unanimité les modalités de mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnementale en vue de la création de la Z.A.C. du Panorama – Clamart située dans le secteur du Jardin Parisien.

19 – APPROUVE à l'unanimité (2 abstentions et certains élus ne prenant pas part au vote) l'attribution des subventions municipales aux associations pour l'année 2017 et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au versement des subventions conformément au tableau ci-dessous, déductions faites des avances votées par délibération du 10 décembre 2016.

Associations	Montants 2017	VOTE	Ne prenant pas part au vote
SPORTS			
ABAC Badminton Châtillon	1 000	2 abst	
CSMC Athlétisme	30 100	2 abst	
Clamart Basket	42 400	2 abst	
CCR92 (Course à pied)	7 700	2 abst	
CSMC Cyclisme	39 000	2 abst	

CSME (Montagne Escalade)	17 400	2 abst	
Club d'Escrime de Clamart	14 000	2 abst	
CSMC Football	111 600	2 abst	
Clamart Gymnastique	126 200	2 abst	
CSMC Gym volontaire	2 600	2 abst	
Clamart Handball	36 800	2 abst	
CSMC Judo	39 900	2 abst	
ERCC Modèles réduits	500	2 abst	
CSMC Natation	28 500	2 abst	V De la Touanne/C Dubois
Clamart Pétanque	1 000	2 abst	
Clamart Rugby 92	106 000	2 abst	
ACTKD (Tae Kwon Do)	9 500	2 abst	
Tennis Club de Clamart	23 600	2 abst	V De la Touanne
CSMC Tennis de Table	38 500	2 abst	
CVB92 (Volley)	118 000	2 abst	
CSMC Volley	82 100	2 abst	
Nihon Tai Jitsu	1 200	2 abst	
Total sports	877 600		

CULTURE

ALM Aventure en musique	600	2 abst	
Amis de Tsuica	2 270	2 abst	
Amis de S. Tauber et J. Arp	4 000	2 abst	C Chappey
APEAC (Association des Parents du Conservatoire)	1 000	2 abst	
Artgora	500	2 abst	
ATA Théâtre	600	2 abst	
Ateliers Malice	300	2 abst	
Chorale les Brières	800	2 abst	
Clam'art chorale	300	2 abst	
Cie Cinderella	300	2 abst	
Délect'Yves	500	2 abst	
Dire le Monde	400	2 abst	
Ensemble vocal accord	950	2 abst	
Espace St Jo	2 500	2 abst	
Harmonie de Clamart	19 600	2 abst	P Roncari/S Donger
Just Dance	500	2 abst	
Le Lavoir	6 700	2 abst	
Lire et Faire lire	350	2 abst	
MC Big Band	1 000	2 abst	
Musica Clam'Art	7 000	2 abst	JP Guimard
Poly-Song (Chorale A tout cœur)	800	2 abst	
SBAC	6 900	2 abst	
Total culture	57 870		

PREVENTION			
ADAVIP	1500	2 abst	
NOUVELLES VOIES	2000	2 abst	
Total prévention	3 500		
COMMERCE			
UCMEMC	44 650	2 abst	C Laurans
CCA	3 500	2 abst	C Laurans
Asso des C du CCHC	3 500	2 abst	C Laurans
Clamart Côté Gare *	3 500	2 abst	C Laurans
Total commerce	55 150		
VIE ASSOCIATIVE			
Comité du souvenir du Général De Gaulle	100	2 abst	P Sevin/C Huard
Comité d'union des anciens combattants et des victimes de guerre	1 000	2 abst	P Sevin
FNACA	200	2 abst	P Sevin
Médaillés militaires	100	2 abst	P Sevin
Souvenir Français	200	2 abst	P Sevin/C Huard
Union Nationale des combattants	100	2 abst	P Sevin
UNP 92 SUD	120	2 abst	P Sevin
Total anciens combattants	1 820		
Association sportive collège Maison Blanche	305	2 abst	
Association sportive collège des petits ponts	305	2 abst	
Association sportive collège Alain Fournier	305	2 abst	
Entraide scolaire amicale	400	2 abst	
Foyer socio-éducatif collège des Petits Ponts	500	2 abst	
La Fraternité	1 650	2 abst	G Poyart
La Prévention routière	350	2 abst	
La Protection civile	2 300	2 abst	
Scouts et guides de France	1 500	2 abst	
Total Education/Prévention	7 615		
ESPACES	39 000	2 abst	
Société Régionale d'Horticulture	800	2 abst	
Les Amis du Clos de Clamart	3 250	2 abst	G Poyart
DGA - DGS 92	200	2 abst	
Total Environnement/Emploi/Insertion	43 250		
AGF	1 050	2 abst	
ARPE	10 000	2 abst	
CIDFF	19 000	2 abst	
Croix rouge	2 200	2 abst	
Les petits frères des pauvres	1 800	2 abst	
Les restos du cœur	5 000	2 abst	
Le secours catholique	1 400	2 abst	

SEL	400	2 abst	
STELA Maison de retraite Ste Emilie	1 512	2 abst	
Solidarité et loisirs de Clamart	7 800	2 abst	C Chappey
Total Famille/Solidarité/Associations caritatives	50 162		
VIE ASSOCIATIVE			
APF	305	2 abst	
France ALZHEIMER	1 500	2 abst	
Les papillons blancs	2 500	2 abst	
SAIS 92	300	2 abst	
UNAFAM	300	2 abst	
Valentin Haüy	200	2 abst	
VMEH	150	2 abst	
Total Handicap/santé	5 255		
Association des parents de l'école TREBOTZASSERE	600	2 abst	
Jeunesse Arménienne de France (JAF)	700	2 abst	
Groupe Tiers Monde CLAMART	700	2 abst	
Solidarité protestante France Arménie	1 500	2 abst	
Total Jumelage/Solidarité internationale	3 500		MT Carollo/C Chappey/C Huard/G Poyart/F Le Got/J Minassian
ACCES	500	2 abst	
Amicale philatelique	150	2 abst	
Clamart accueil	780	2 abst	
Clamart relieure	500	2 abst	ML Coupeau
Club amitié et culture	1 100	2 abst	
Club d'activités féminines de Clamart	800	2 abst	
Club géologique	2 000	2 abst	
Les Amis de Clamart	700	2 abst	
Récréasoie	610	2 abst	
Total Loisirs	7 140		
Total vie associative	118 742		
Association des territoriaux de Clamart (CLAMASSTER)	29 000	2 abst	
Total DRH	29 000		
PETITE ENFANCE			
O P'TITES FRIMOUSSES	300	2 abst	
AMPE	1100	2 abst	
COCCINELLES	61800	2 abst	
PILOTIN	63860	2 abst	
PIOU PIOU	61800	2 abst	
Total Petite Enfance	188 860		
Total subventions fonctionnement tous services	1 330 722		

20 – DECIDE à l'unanimité (2 abstentions) de verser

- à l'association Conek'team une subvention d'un montant de 1 000 € pour son projet.
- à l'association ACCES une subvention d'un montant de 600 € pour son projet.
- à l'association l'Harmonie de Clamart d'un montant de 6 000 € pour son projet.
- à l'association Just Dance d'un montant de 1 500 € pour son projet.
- à l'association le Lavoir céramique d'un montant de 1 000 € pour son projet.
- à l'association On déclame l'art (ODELA) d'un montant de 2 000 € pour son projet.
- au Comité de jumelage une subvention d'un montant de 5 200 € et de 1 680 € pour ses projets.
- à l'association Sourires d'Arménie d'un montant de 3 000 € pour son projet (**Mme Jacqueline Minassian ne prenant pas part au vote**).
- à l'association Mélissa l'Union pour Tous une subvention d'un montant de 300 € pour son projet.
- à l'association du Jardin partagé des Galvents une subvention d'un montant de 300 € pour son projet.
- à l'association ESA une subvention d'un montant de 500 € pour son projet.
- à l'association « Les poids plumes » d'un montant de 500 € pour son projet.
- à l'association O'ptites frimousses une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 240 € pour son projet.
- à l'association Club d'escrime de Clamart une subvention d'un montant de 2 000 € pour son projet.

21 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Espaces pour le fonctionnement du jardin solidaire, du chantier d'insertion, de l'entretien écologique des pigeonniers, des animations, des actions pédagogiques et des nouvelles activités périscolaires et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer au nom et pour le compte de la commune.

22 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention avec la CAF des Hauts-de-Seine relative aux conditions de subvention de fonctionnement pour la mise en œuvre de projets visant l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

23 – APPROUVE à l'unanimité la création du conseil des droits et des familles au sein de la Ville et **APPROUVE** la composition suivante :

- des représentants de l'état :
 - Le Préfet ou son représentant
 - L'inspecteur d'académie ou son représentant
 - Le directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ou son représentant
 - Le directeur de La Protection Judiciaire de la Jeunesse ou son représentant
- des représentants des collectivités territoriales :
 - Le Conseil départemental pour L'Aide Sociale à l'enfance et l'EDAS territorialement compétent
 - Le club de Prévention
 - Les services de la Ville concernés (Direction Jeunesse Famille, Direction de l'Éducation, Direction de la Petite Enfance, CCAS, Centre municipal de Soins, Police municipale)
 - Les services locaux de l'éducation nationale (inspection de secteur, écoles, collèges, lycée)
 - SPIP92
- des personnes œuvrant dans le domaine de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance :
 - Mission Locale
 - Espace Insertion
 - CIDFF92
 - Officier de Prévention du commissariat de police de Clamart
 - Associations d'accès au droit (Nouvelles voies, ADIL92, ADAVIP,...).
 - Association ARPE92

24 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service unique de l'accueil des jeunes enfants de moins de quatre ans avec la Caisse d'allocations familiales des Hauts de Seine à compter du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2020 pour les structures de la petite enfance suivantes : Multi accueils Sainte-Emilie, Boulard, Normandie, Jean Jaurès, Trivaux, Renaudin, Soleil Levant, La Fourche, Pavé Blanc, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et **APPROUVE** la charte de laïcité de la branche famille, texte de référence qui sera utilisé dans l'ensemble des relations partenariales contractuelles avec la CAF.

25 – APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention d'objectifs et de financement relative aux Relais Assistantes Maternelles du Bas et du Haut Clamart et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

26 – APPROUVE à la majorité (2 voix contre) le nouveau règlement de fonctionnement des établissements de la petite enfance à compter du 1^{er} septembre 2017.

27 – APPROUVE à l'unanimité l'adhésion du Centre d'art contemporain Chanot au réseau TRAM, **DECIDE** de verser la cotisation annuelle 2017 de 800 € sur réception d'un mémoire et **PRECISE** que la dépense sera imputée sur les crédits figurant au budget 2017 du Centre d'art contemporain Chanot.

28 – APPROUVE à l'unanimité l'adhésion au service de remplacement mis en œuvre par le CIG de la petite couronne d'Ile de France, **APPROUVE** le projet de convention cadre avec le CIG de la petite couronne relatif à la mise à disposition de personnel intérimaire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention cadre,

29 – DECIDE à l'unanimité de modifier le tableau des emplois de la Ville de Clamart.

30 – DECIDE à l'unanimité (2 abstentions) d'accorder la protection fonctionnelle à un agent de la police municipale et à prendre en charge les frais d'actes de procédure et les honoraires d'avocat, pour un montant maximum de 3.000 € HT, jusqu'au terme définitif de la procédure juridictionnelle engagée contre les auteurs des faits.

31 – DECIDE à l'unanimité (2 abstentions) d'accorder la protection fonctionnelle à un agent de la police municipale et de prendre en charge les frais d'actes de procédure et les honoraires d'avocat, pour un montant maximum de 3.000 € HT, jusqu'au terme définitif de la procédure juridictionnelle engagée contre les auteurs des faits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13h10.

Le Maire,
Président du Territoire
Vallée Sud - Grand Paris,

Jean-Didier BERGER

